



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

V/Réf : courrier d'avril 2021

N/Réf : LB /GV / 2021-0041 L.

Dossier suivi par : Line BROUSSARD/Gilles VAUDELIN

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

**Madame le Maire**  
**Mairie de St Jean de Moirans**  
**Place du Champ de Mars**  
**38480 ST JEAN DE MOIRANS**

Objet : Avis INAO projet PLU St Jean de Moirans (38)

Valence, le 13 juillet 2021

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 26 avril 2021, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de la commune de Saint-Jean-de-Moirans (38).

La commune de Saint-Jean-de-Moirans est située dans les aires géographiques de l'AOC « Bois de Chartreuse » et de l'AOP « Noix de Grenoble ». Elle appartient également aux aires de production des IGP « saint-Marcellin », « Emmental français Est-Central », ainsi que des IGP viticoles « Comtés Rhodaniens » et « Isère ».

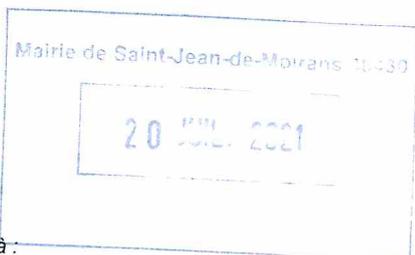
On recense sur la commune :

- 1 opérateur pour le Bois de Chartreuse,
- 6 opérateurs pour la Noix de Grenoble (8,2831 ha plantés, 802 arbres),
- 4,4046 ha de vignes plantées (dont 1,3035 ha en IGP).
- le rapport de présentation :
  - o fait état d'une commune où l'agriculture est encore présente (près de 50% du territoire communal), mais soumise à une pression foncière importante
  - o met en avant la nécessité de préserver le foncier et le bâti agricoles,
  - o ne cite pas les SIQO présents sur la commune
- le PADD inscrit dans ses objectifs notamment la volonté de :
  - o préserver les enjeux paysagers et environnementaux (plaine agricole, coteaux...),
  - o limiter la consommation foncière,
  - o maintenir et développer l'activité économique notamment l'agriculture biologique
- le règlement graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation traduisent globalement les objectifs du PADD. Les espaces agricoles et naturels représentent 70% de la surface communale. La quasi-totalité des noyeraies est préservée.

Nous attirons l'attention sur les EBC qui ne doivent pas compromettre l'activité agricole et sylvicole (AOC Bois de Chartreuse).

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence sur les AOC/AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma haute considération.



Pour la Directrice et par délégation  
Le Délégué territorial, Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à :  
DDT Isère - 17 Bd Joseph Vallier- BP 45- 38040 GRENOBLE Cedex 9